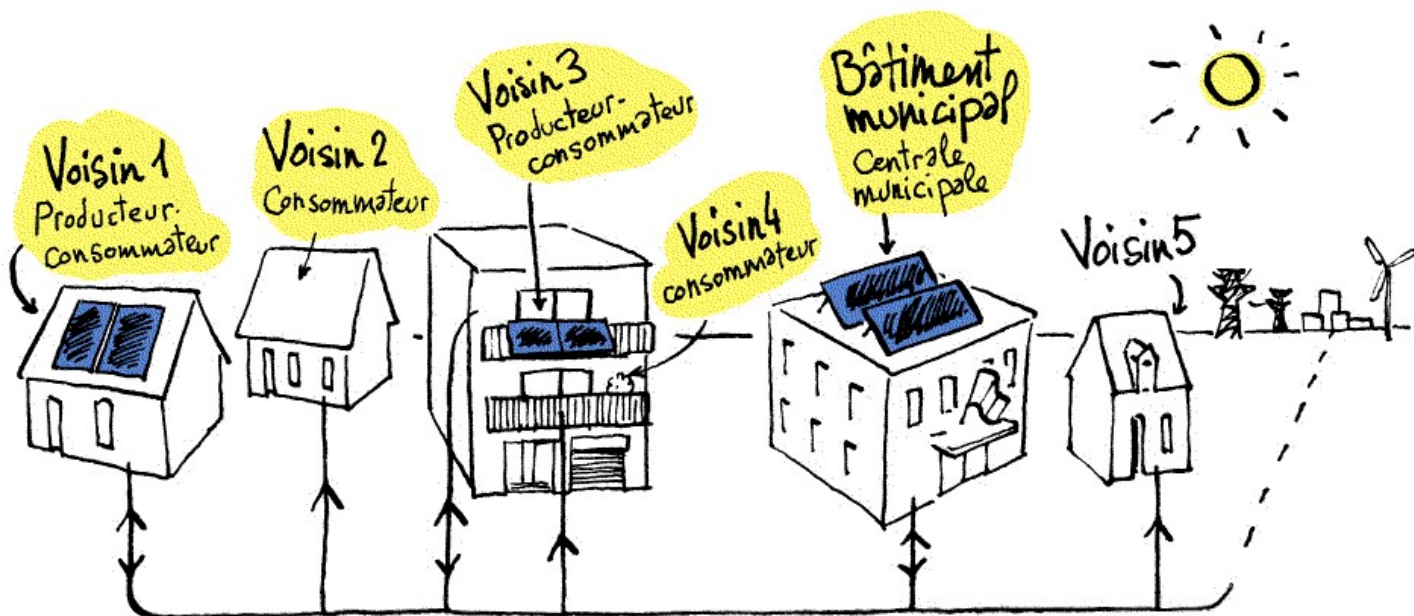


L'AMEP de l'association Courts-Circuits à Indre

Une AMEP, c'est un peu comme une AMAP mais pour l'énergie. C'est une [Association pour la Mutualisation d'une Énergie de Proximité](#). Il s'agit de l'autoconsommation collective d'électricité au sein d'une boucle locale.

Qu'est-ce qu'une boucle d'autoconsommation collective ?

- C'est au moins un producteur d'énergie électrique qui dispose de surplus non revendu à un opérateur du réseau électrique
- Au moins un consommateur d'énergie électrique
- Une boucle ou opération d'autoconsommation collective (ACC), s'inscrit dans un périmètre de 2 km (extensible à 10 km depuis fin 2023)
- Enedis se charge de compter les entrées/sorties d'énergie des différents points reliés à l'opération et assure le lien avec le fournisseur d'énergie de chaque consommateur pour déduire de la facture ce qui provient de la boucle locale.
- Le coût de l'énergie de cette opération, est supportée principalement par le consommateur. Celui-ci ne dépend que de quelques taxes d'utilisation du réseau, celles-ci se situent entre 2 et 6c€/kWh. Ces taxes de "péages" dépendent du chemin emprunté par l'électricité lors de sa distribution.
- Le voisin qui distribue son énergie quant à lui s'acquitte pour injecter son surplus dans cette opération de 10 €uros par an, qu'il récupère très vite en recevant l'énergie de ses voisins



L'opération d'Indre d'échange d'électricité entre voisins fonctionne depuis le 1er novembre 2023.

Cette opération est novatrice en 2023 sur les Pays de Loire.

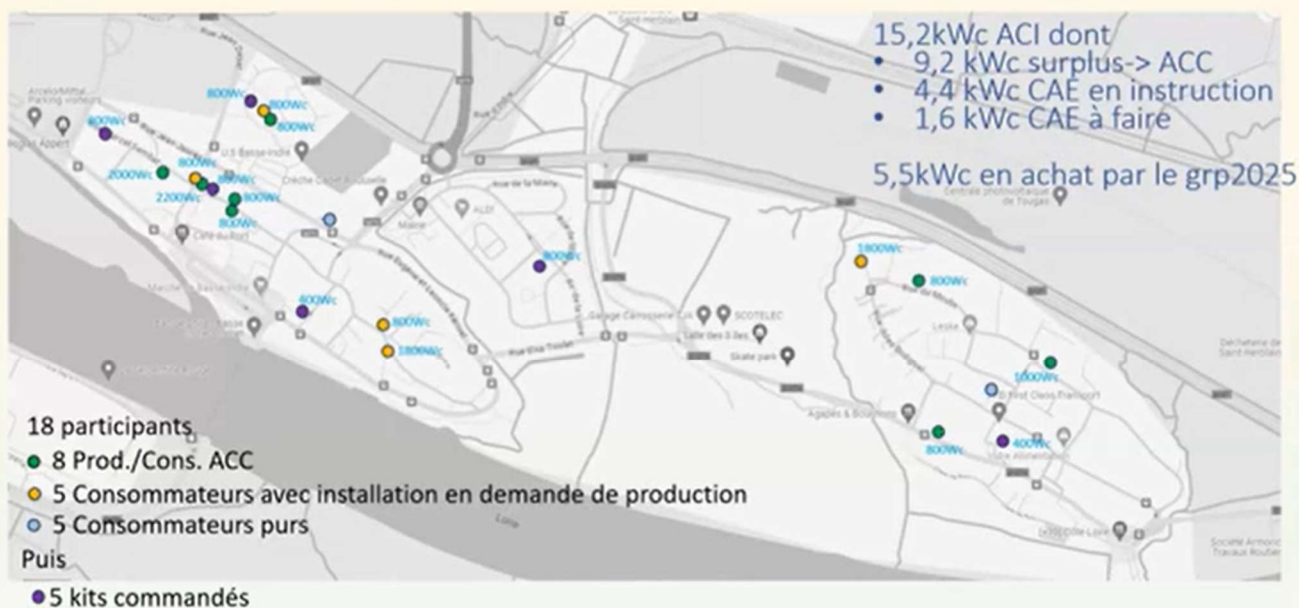
Courts Circuits Indrais s'est approprié les éléments de la [loi](#) qui encadre ce principe et a pris contact avec Enedis pour évaluer si cela était applicable au niveau citoyen par des petits collectifs locaux. L'interlocuteur Enedis a été plutôt encourageant ce qui nous a poussé à tenter l'expérience.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il n'est pas indispensable de passer par des professionnels pour réaliser son installation et l'intégrer dans ce genre de projet. Cela permet aux bidouilleurs de bricoler leurs installations eux-mêmes à partir de kits respectant les normes électriques imposés par Enedis et en respectant le code de l'urbanisme.

Déjà 2 ans passés !



3. Installations indre / mai 2025



Caractéristique de la boucle au mois de février 2026 :

- 2025 fut l'année de toutes les folies, nous sommes passés de 2 à 17 installations de production en autoconsommation individuelle pour un total de 19 kWc et d'autres producteurs arrivent au fil de l'eau (on en attend encore 6 pour le 1er semestre)
- notre boucle couvre 3km, soit toute la commune depuis la demande d'extension de l'été 2024 et qui a été acceptée par le ministère de l'énergie
- 30 voisin.e.s consommateurs entre le bout de la rue Marcel Sembat côté Basse-indre et le quai Emile Cormerais. Parmi ces voisins, 23 sont actuellement équipés de kits ou d'installations réalisées par des professionnels dont le surplus pourra être mutualisé dans la boucle lorsque les démarches administratives de chacun avec Enedis seront terminées
- Les producteurs s'échangent également leurs surplus sur certaines tranches horaires, ce qui améliore son autoconsommation individuelle
- Le retour d'expérience concernant le coût des kWh de la boucle est d'environ 4.4c€.
- Le principe retenu par notre association pour cette opération est le don. Il n'est pas envisagé de rapport marchand pour la distribution du surplus de l'énergie. Grace à cette démarche, chaque producteur est consommateur et récupère une partie de l'énergie qu'il aurait perdu purement et simplement s'il ne participait pas à cette opération de mutualisation. Chaque participant, reçoit dans l'année par son fournisseur d'électricité un déboursé sur sa facture.
- Depuis mai 2025, nous avons pu commencer à intégrer des foyers en précarité énergétique afin de leur faire bénéficier d'une partie du surplus.

Cette boucle a déjà permis la valorisation de l'équivalent de 1000 kWh sur l'année 2024 et déjà 3500kWh sur 2025.